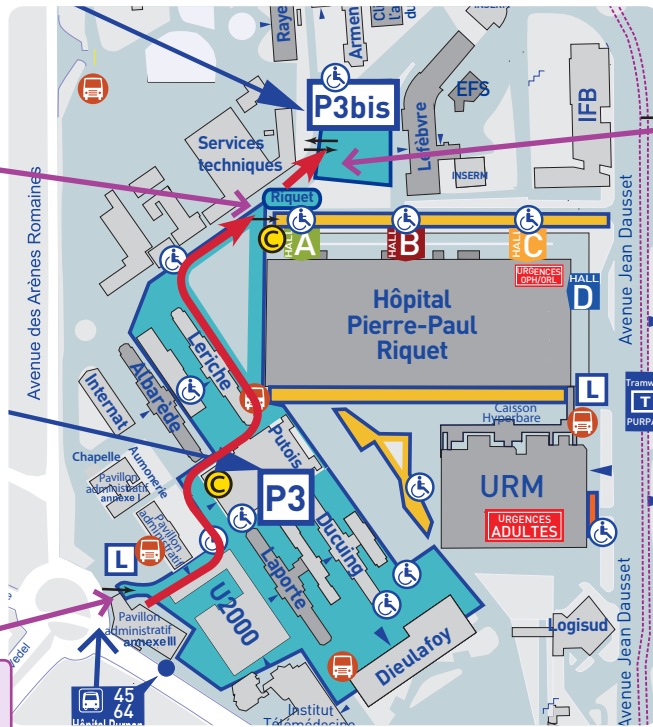


PARTICULARITÉ DE L'ACCÈS AU P3 BIS

Pour accéder au P3 bis, vous devez impérativement traverser au préalable le P3, suivez les étapes ci-dessous.



2 Utilisez ce 1^{er} ticket pour ressortir gratuitement du P3

1 Par l'entrée place Baylac, prenez un 1^{er} ticket pour rentrer sur le P3 et le traverser.

3 Prenez un 2^e ticket à l'entrée du P3 bis qui va vous permettre de stationner sur ce parking puis de payer en sortie.

Janv. 2020 - Direction de la Communication - Impression : Centre de Reprographie du CHU de Toulouse - 407142

i VOUS AVEZ UNE QUESTION ? UNE DIFFICULTÉ ?

Du **lundi au dimanche**, vous pouvez vous adresser aux agents du local parking situé entre les bâtiments PPR et URM. **Horaires** : 6h30 > 21h30, du lundi au vendredi et 8h30 > 18h30, le week-end et jours fériés. Pour tous renseignements, contactez le **05 61 77 93 06** ou courriel : parking-purpan-effia@chu-toulouse.fr.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



> Grâce aux engagés du service civique, vous pouvez bénéficier d'un accueil personnalisé et adapté sur le site hospitalier de Purpan en appelant le **05 61 77 60 04 de 8h30 à 16h**.

> Retrouvez toutes ces informations sur le site internet www.chu-toulouse.fr rubrique Hôpitaux et plans d'accès > Hôpital Purpan > Accès au site Purpan.



Scannez ce QR code pour accéder à la rubrique.

Nous avons à cœur de mieux vous accueillir !

PATIENTS ET USAGERS : VOTRE STATIONNEMENT SUR LE SITE HOSPITALIER DE PURPAN

Près de 900 places réparties sur 4 parkings (P1, P2, P3 et P3 bis) sont réservées à l'usage des patients et des usagers (accompagnants, visiteurs, ambulanciers, taxis...) pour un stationnement facilité, à proximité des bâtiments hospitaliers. La **1^{re} heure de stationnement est gratuite**. Au-delà, le **paiement est effectif de 7h à 20h du lundi au samedi**. Un **tarif unique patient** est proposé à 1,80€ par séjour (valable 2 fois sur une durée de 30 jours). Pour plus d'informations, les tarifs sont disponibles aux entrées et sorties des parkings et aux caisses automatiques.

PROCÉDURE POUR BÉNÉFICIER DU TARIF UNIQUE PATIENT

1^{re} heure GRATUITE

1 Prenez votre ticket à l'entrée du parking

2 Demandez au bureau des entrées ou au secrétariat du service une étiquette avec votre code barre patient (IEP).

3 Suite à votre rendez-vous, dirigez-vous vers votre parking jusqu'à la caisse automatique

4 Scannez votre ticket d'entrée puis le code barre patient (IEP), puis procédez au paiement par carte bancaire ou espèces



Vous pouvez également régler votre stationnement aux bornes de sortie par carte bancaire.

DÉPOSE-MINUTE (tarification spécifique)

Des dépose-minute sont accessibles à proximité immédiate des principaux bâtiments :

- Pour les dépose-minute Urgences, la 1^{re} heure est gratuite.
- Pour les dépose-minute Patients, les 45 premières minutes sont gratuites.

Au delà, une tarification de **1€/10 minutes** est appliquée, plafonnée à 30 € par jour.

Le tarif unique patient 1,80€ n'est pas valable pour les dépose-minute.

FORAITS EN CAS D'ACCÈS RÉGULIERS AUX PARKINGS

Deux forfaits sont créés pour les **patients nécessitant une venue régulière au tarif de 12 € chacun** : forfait mensuel : 30 j (en accès illimité) et forfait horaire : 200 h (valable 1 an).

Pour vous rendre à votre rendez-vous de consultation au CHU, vous pouvez aussi utiliser des modes de transport à faible impact écologique comme les transports en commun, la voiture électrique ou le vélo.



